

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

# LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, LUNDI, 5 AVRIL, 1858.

No. 20

Notre numéro d'aujourd'hui est accompagné d'un supplément renfermant une analyse exacte du rapport de quelques séances parlementaires. En outre, nous publierons un numéro chaque jour de cette semaine; enfin, bien qu'à notre début nous ayons été dans l'impossibilité de faire jouer au *Journal des Débats* le rôle que nous avions rêvé pour lui, nous ne négligerons rien pour nous rendre digne de l'encouragement bienveillant que notre feuille a obtenu dès ses commencements.

Quelques uns de nos abonnés nous ont écrit, se plaignant de n'avoir pas reçu le no. 12 du *Journal des Débats*. Nous leur ferons remarquer que par erreur, nos typographes avaient marqué notre numéro du jeudi, 18 mars, comme étant le dixième, tandis qu'il était le douzième. La presse avait déjà fourni plus de 500 copies, lorsque, nous étant aperçu de cette faute, nous la fîmes corriger. C'est peut-être ce qui a induit en erreur quelques uns de nos abonnés. Dans tous les cas, ils peuvent être assurés de recevoir tout ou tard d'un de nos bureaux tous les numéros qui leur manquent, car un très-grand nombre d'abonnés nous ayant fait part de leur intention de faire relier notre volume à la fin de la session, nous devons faire en sorte que chacun d'eux ait l'ouvrage au complet.

A ce propos, nous devons dire que nous avons envoyé à tous ceux de nos abonnés qui ont payé, les numéros qui leur manquaient. Quant aux autres, non seulement, nous ne prendrons pas la peine de leur adresser les anciens numéros du *Journal des Débats*; mais de plus, nous les prévenons qu'ils ne recevront notre feuille qu'après avoir payé au moins une piastre.

Il y a quelque temps, le *Journal de Québec*, faisant un lamentable appel à ses abonnés, qui lui doivent, dit-il, plus de trois mille louis, ajoutait que les propriétaires des journaux canadiens devraient s'entendre pour mettre fin à ce système de crédit qui est la gangrène de la presse du pays.

Notre confrère est assez âgé pour savoir qu'un pareil accord est impossible, à cause de la jalousie de boutique que la plupart des propriétaires de journaux ont les uns pour les autres. Tandis que, d'un côté, le rédacteur de l'*Organe Vert* se vante des articles de l'*Organe Jaune*, le propriétaire de l'*Organe Vert* fait chorus en disant le plus grand mal possible de cette affreuse boutique d'en face dans laquelle se cache cet ignoble *Organe Jaune*. Ce n'est pas tout: le teneur de livres de l'*Organe Vert* donne à entendre qu'il y a plus que du désordre dans les comptes de l'*Organe Jaune* et que cet établissement s'écroulera au premier jour; et il n'y a pas jusqu'aux gamins chargés de distribuer l'*Organe Vert* qui, d'une façon ou d'une autre, ne cherchent à nuire à l'*Organe Jaune*. A parler franchement, les gens de ce dernier ne sont pas mieux disposés envers leur envieux prochain. Et l'on veut qu'avec de pareils sentiments, les propriétaires s'entendent!

Si l'un exige d'un abonné qu'il paie comptant, l'autre n'aura rien de plus pressé que de courir après cet homme et de lui offrir son journal à crédit, pendant dix ans s'il le veut. ●

Si celui-ci refuse une annonce au-dessous du tarif, celui-là fera dire à l'annonceur qu'il est prêt à lui accorder 50, 60 et 70 pour cent d'escompte.

Voilà comment plusieurs propriétaires de journaux canadiens entendent les affaires. Et puis l'on s'étonne qu'au lieu d'avoir quatre ou cinq bons journaux, faisant de brillantes affaires et employant des rédacteurs de talent, bien salariés, on n'ait qu'une

douzaine de pauvres feuilles, la plupart vivotant à peine et toutes, à l'exception de trois ou quatre, dans l'impossibilité de donner au seul rédacteur qu'elles emploient—lorsqu'elles en ont!—un salaire au-dessus de celui d'un sonneur de cloches.

Non, non; n'attendez pas vos confrères. Si vous voulez réellement la réforme, donnez l'exemple. Bien que le *Journal des Débats* ait été fondé dans les conditions les plus désavantageuses, nous avons osé être les premiers à inaugurer dans la presse franco-canadienne le système demandé par le *Journal de Québec*. Il nous semble que ce dernier, avec tous les éléments de succès qui l'entourent pourrait bien suivre notre exemple, sans être encouragé par les autres. Il serait suivi par un second, ensuite par un troisième et au bout d'un an, la réforme serait complète.

Avant de terminer, nous devons dire à nos abonnés que nos employés leur envoient le *Journal des Débats*, on ne peut plus régulièrement. Ils poussent même la prudence, dès qu'ils arrivent à une localité qui a au moins quatre abonnés, jusqu'à envelopper ces quatre différentes copies dans une grande enveloppe adressée au bureau de poste.

Mais il faut ajouter que, si le plus grand nombre des maîtres de poste joignent à une parfaite urbanité l'habitude et l'amour du devoir, il y en a quelques uns qui ne se font nul scrupule de garder, par exemple, des journaux, et de les prêter à leurs amis et connaissances, sans se préoccuper nullement des accès d'impatience dans lesquels ces contraventions peuvent jeter le pauvre abonné qui a payé et qui ne voit rien venir.

## AVIS.

Comme nos typographes se sont trompés plus d'une fois, en plaçant le chiffre d'ordre et la date des séances du Parlement, et d'un autre côté, nos rapports se trouvant eux-mêmes assez négligés, nous croyons rendre un vrai service à nos abonnés en leur donnant la table suivante:

- 1<sup>ère</sup> séance, *Journal des Débats*, numéro 1.
- 2<sup>e</sup> séance, no. 1.
- 3<sup>e</sup> séance, no. 2.
- 4<sup>e</sup> séance, nos. 3, 4, 5.
- 5<sup>e</sup> séance, nos. 5, 6, 7, 8, 9.
- 6<sup>e</sup> séance, nos. 10, 12.
- 7<sup>e</sup> séance, no. 20; (Discours de M. Piché, no. 6, page 21.)
- 8<sup>e</sup> séance, no. 20.
- 9<sup>e</sup> séance, no. 20.
- 10<sup>e</sup> séance, no. 20; (Discours de M. Bureau, no. 10, p. 43.)
- 11<sup>e</sup> séance, no. 20.
- 12<sup>e</sup> séance, no. 20.
- 13<sup>e</sup> séance, nos. 10, 11.
- 14<sup>e</sup> séance, no. 12.
- 15<sup>e</sup> séance, nos. 13, 14, 15, 16, 19.
- 16<sup>e</sup> séance, no. 19.
- 17<sup>e</sup> séance, nos. 19, 20.
- 18<sup>e</sup> séance, nos. 15, 20.

Les abonnés retardataires pourront se procurer les numéros qui ont été à paru, en envoyant leur piastre au propriétaire du *Journal des Débats*, écrire franco.

VI<sup>e</sup> PARLEMENT CANADIEN.I<sup>re</sup> SESSION.

{ 17<sup>e</sup> séance, vendredi,  
19 mars, 1858.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

(Pour la séance de ce jour, du Conseil Législatif, voir le N<sup>o</sup>. 19.)

M. Campbell—présente une pétition de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, demandant que les Expositions agricoles aient toujours lieu dans la même ville, si la Chambre d'Agriculture le juge à propos.

M. Mackenzie—présente plusieurs pétitions en faveur du chemin de fer du Sud, (de Niagara à l'extrémité occidentale de la Province.)

L'hon. M. Alleyne—obtient qu'il soit imprimé 2,500 copies en français et en anglais du dernier rapport du Département des Travaux Publics.

M. Somerville—demande et obtient que la Chambre s'ajourne du 24 courant au 7 avril.

Le Proc.-Gen. Macdonald—propose l'adoption du rapport du Comité spécial chargé de former les comités permanents.

M. Brown—dit que le comité des Comptes Publics devait se composer d'abord des ministériels, MM. Cayley, Chapais, Simard, Ferres, Buchanan, Starnes, Le Boutillier, Somerville, Dubord, Galt et John Cameron et de MM. Foley, Mattice et Brown, de l'Opposition. Ce dernier s'étant plaint de cette proportion, on avait fait entrer dans le comité MM. Howland, Hogan et White, aussi de l'opposition. Celle-ci se trouvait représentée, par conséquent, par six membres contre onze; ce qui n'était pas juste. Il est vrai que le gouvernement, ayant la majorité dans la Chambre, devait l'avoir aussi dans les comités, mais non pas dans une aussi grande proportion, autrement le rôle de l'Opposition serait nul. Le comité des Comptes Publics est chargé de passer en revue et de critiquer les actes du Département des Finances; mais cet examen est dérisoire, si la très-grande majorité du comité est dévouée au gouvernement. Il y a deux ans, par exemple, l'Opposition se trouva assez bien représentée dans ce comité. Qu'en résulta-t-il? C'est que les Comptes Publics de l'exercice précédent furent parfaitement examinés et que le comité fit accepter par la Chambre différents amendements d'une très-grande importance. L'année qui avait précédé celle-là, il en avait été de même et le comité avait créé les fonctions d'auditeur des comptes, sans parler d'autres services signalés qu'il avait pu rendre; mais, l'année dernière, les ministériels s'étant trouvés en très-grande force dans ce comité, celui-ci ne s'était pas même assemblé une seule fois. M. Brown dit plus particulièrement qu'il n'est pas décent que M. Cayley, l'Inspecteur-Général, fasse partie de ce comité.

L'hon. M. Cartier—fait remarquer que l'Opposition n'a pas lieu de se plaindre, puisque le comité se composerait, entre autres, de huit Haut-Canadiens, dont deux seulement sont ministériels. Quant à M. Galt, il n'appartient à aucun parti et si on l'a mis dans ce comité, c'est à cause de son expérience des affaires. Il est bon que l'Inspecteur-Général soit de ce comité, pour donner des renseignements.

M. Patrick—pense que ce comité, ainsi constitué, ne fera pas plus cette année qu'il ne fit l'an dernier.

M. Dubord—déclare qu'il saura blâmer le gouvernement lorsqu'il croira qu'il y aura lieu.

M. Brown—demande si les membres ministériels de ce comité oseraient jeter sur l'Administration un blâme qui, ayant ensuite du retentissement dans la Chambre, mettrait en danger l'existence même du gouvernement?

M. Mackenzie—se plaint d'avoir été exclu de ce comité. A l'exception d'un intervalle dont il ne parlera pas à présent, il n'a pas cessé pendant trente ans de s'occuper des finances du gouvernement.

Le Proc.-Gen. Macdonald—fait remarquer qu'après tout, ces comités permanents sont contraires à la constitution britannique. Ils sont devenus de mode dans la Province, avant l'établissement du gouvernement responsable et en imitation du système adopté

par le congrès des Etats-Unis; mais il ne faudrait pas donner à entendre que le Comité des Finances est chargé de faire, pour ainsi dire, son procès au ministre des Finances, car ce serait un commencement de mise en accusation. Le gouvernement ayant autant d'intérêt que n'importe qui à ce que les comptes publics soient bien tenus, on ne doit pas s'étonner qu'il se trouve bien représenté dans le comité.

L'hon. J. S. Macdonald—accorde qu'un gouvernement responsable doit avoir la majorité dans les comités permanents. Mais celui des finances est bien différent des autres. En effet, ceux-ci s'occupent de ce que le gouvernement responsable doit faire, tandis que l'autre examine ce que ce gouvernement a fait déjà. Par conséquent, il ne convient guères que ce gouvernement soit son propre censeur. C'est comme si une compagnie d'assurances chargeait son caissier et son teneur de livres d'examiner les comptes de la compagnie. Si le gouvernement est certain que les comptes publics sont bien tenus, pourquoi craint-il de permettre à l'Opposition d'y voir clair? et s'il a sujet de craindre, n'est-il pas nécessaire que le comité soit en mesure d'agir avec indépendance envers le ministre des finances?

L'hon. M. Cayley—venge son administration des insinuations faites contre elle. Le comité de 1856, par exemple, condamna l'habitude prise par ce département de payer sur des certificats des ingénieurs des travaux publics, avant que les mandats relatifs à ces travaux eussent été émis. Mais ce système, qui a été discontinué pendant l'administration de M. Cayley, avait été en force longtemps avant lui et alors même que l'hon. M. Young, qui le dénonça, était commissaire des Travaux Publics. M. Cayley fait aussi remarquer que si le comité ne s'est pas assemblé l'an dernier, c'est que son examen est moins nécessaire depuis la création du bureau de l'Auditeur des Comptes. Quant à l'erreur de £13,000, relative aux débetures de la commission du chemin à barrières de Montréal, cette somme était restée en banque et n'a jamais été perdue.

Le Proc.-Gen. Macdonald—lit un passage du journal de la Chambre des Communes de 1823, dans lequel il est dit que, cette année, le Chancelier de l'Échiquier fit partie du comité des finances.

M. Brown—demande s'il est décent de mettre dans ce comité l'Inspecteur-Général, qui peut être choisi pour président et être forcé, par conséquent, de signer le rapport du comité chargé d'examiner les comptes de son département?

M. Mackenzie—dit qu'une fois il fit la découverte dans le bureau de l'hon. M. Morris d'une somme de 6,000 louis, qui venait personne ne s'en apercevoir. M. Cayley prétend qu'on ne lui a jamais refusé l'examen des livres de son département; mais il soutient le contraire. Une fois même, il fit la rencontre du Receveur-Général, qui lui dit qu'il avait été convenu de refuser l'inspection des livres aux membres du comité des Comptes Publics; mais quoique M. Cayley avait manqué à son engagement, il en ferait autant pour sa part. Quant aux débetures de la compagnie du chemin à barrières de Montréal, n'aurait-on pas perdu £5,000 qu'auraient produits les intérêts sans l'erreur dont il a été question?

M. Mackellar—propose en amendement, de déclarer que l'Inspecteur-Général ne devrait pas faire partie de ce comité.

L'amendement est rejeté par 68 voix contre 37 et la motion est adoptée.

Pour l'amendement.—MM. Aikins, Allan, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Burwell, Christie, Clark, Connor, Cook, Dorion, Dorland, Ferguson, Foley, Gould, Hartman, Hébert, Hogan, Holmes, Laberge, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, Mattice, McGer, Mackellar, Mowat, Munro, Patrick, Walker Powell, Rymal, Scatcherd, Short, Stirton, Wallbridge et Wright,—37.

Contre.—MM. Alleyne, Baby, Beaubien, Benjamin, Buchanan, Burton, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Cartier, Chapais, Coulée, Daoust, Dawson, Désaulniers, Dionne, Dubord, Dufresne, Dunkin, Ferres, Fortier, Gaudet, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Labello, Lacoste, Langevin, Laporte, Le Boutillier, Lemieux, Loranger, Macbeth, John A. Macdonald, McCann, MacLeod, McMicken, Mcagher, Morrison, O'Farrell, Ouimet, Panet, Piché, Pope, Price, Robinson, Rose, Ross, Richard, W. Scott, William Scott, Sicotte, Simard, Simp-

son, Sincennes, Sidney Smith, Somerville, Talbot, Tassé, Terrill, Tett, Thibaudeau, Turcotte, Webb, White et Whitney.—68.

*Le Proc.-Gen. Macdonald*—fait ensuite la motion suivante, qui est adoptée: "D'après l'examen des livres de poll tenus pour les paroisses de St. Sylvestre, Ste. Agathe, et St. Antoine de Tilly, dans le comté de Lotbinière, à la dernière élection pour le dit comté, il appert que de grossières irrégularités ont eu lieu dans les entrées faites dans les dits livres de poll, en violation manifeste de la liberté des élections et des privilèges de cette chambre, et en conséquence les personnes suivantes, savoir: *R. S. Noël*, officier-rapporteur à la dernière élection du comté de Lotbinière; *George Côté*, député-officier-rapporteur de la paroisse de St. Sylvestre; *James McCulloch*, clerc de poll de la même paroisse; *Lazare Lefebvre*, député-officier-rapporteur de la paroisse de Ste. Croix; *Martin Mullin*, clerc de poll de la même paroisse; *Octave Swigny de la Chevrotière*, député-officier-rapporteur de la paroisse de Lotbinière; *David Noël*, clerc de poll de la même paroisse; *Alexis Côté*, député-officier-rapporteur de la paroisse de St. Giles; *Maise Roy*, clerc de poll de la même paroisse; *Thélesphore Lefebvre* député-officier-rapporteur de la paroisse de St. Antoine; *Firmin Lambert*, clerc de poll de la même paroisse; *Charles Antoine Lemay*, député-officier-rapporteur de la paroisse de St. Jean Deschaillous; *Anatole Beaudet*, clerc de poll de la même paroisse; *Lazare Boulanger*, député-officier-rapporteur de la paroisse de Ste. Agathe; et *George Burton*, clerc de poll de la même paroisse, comparaissent tous et chacun d'eux devant cette chambre, le septième jour d'avril prochain, pour répondre aux questions qui leur seront faites touchant les irrégularités qui apparaissent au dit livre de poll."

*M. Brown*—fait remarquer que, puisque le ministère s'est décidé à poursuivre les coupables, il faut espérer qu'on s'occupera des gros comme des petits et qu'en conséquence, le jour des coupables de Québec arrivera.

*M. J. S. Macdonald*—propose l'adoption du rapport du comité chargé de la question du *Miroir du Parlement*.

*M. Thibaudeau*—demande que la prise en considération de ce rapport soit renvoyée au 29 avril et il avoue que son intention est de tuer ce projet.

*M. Turcotte*—dit qu'il a signé le rapport; mais qu'il votera contre son adoption, à moins qu'il ne soit alloué une somme de £1,630 pour faire traduire les discours, de la langue dans laquelle ils auront été prononcés en l'autre. De cette manière les Canadiens des deux races apprendraient à se connaître. Le tout ne coûterait pas plus de £3,500 pour toute la session.

*M. Mackenzie*—pense que ce travail coûterait trois fois autant.

*M. Sanfield Macdonald*—croit que la Chambre aura assez fait en donnant les discours tels qu'ils ont été prononcés; les traduira ensuite qui voudra. Quant à lui, si l'on fait plus que le comité n'a proposé, il s'en lave les mains.

*M. Brown*—soutient que pour ces 1,000 copies que la Chambre enverra dans le pays, ce dernier se trouvera privé de 40,000 rapports donnés par différents journaux; car ceux-ci cessent de publier leurs longs rapports parlementaires, dès que le *Miroir* paraîtra; et très peu de personnes prendront la peine de lire ce miroir. Par conséquent, si la Chambre se donne ce miroir, afin que le pays sache bien ce qui se fait ici, elle manque son but complètement. Si l'on veut garder à la bibliothèque un recueil des discours prononcés pendant la session, afin d'y avoir recours quelquefois, le bibliothécaire ne pourrait-il pas prendre tous les matins les discours prononcés la veille, dans le journal qui les aurait rapportés le mieux et les conserver? Dans tous les cas, *est un journaliste lui-même, il ne prendra point de part au vote sur cette question, par un sentiment de délicatesse.*

*M. Hogan*—dit qu'il aurait le plus grand plaisir à lire les discours des Vallières, des Stuarts, et des autres célébrités parlementaires de l'ancienne Assemblée du Bas-Canada, et c'est pour ménager le même plaisir aux générations futures qu'il a, de concert avec les autres députés anciens journalistes, qui font partie de ce comité, proposé d'avoir un miroir parlementaire. Ce miroir ne coûterait pas au delà de 2,500 lous et il est assurément peu satisfaisant de voir avec quelle froideur on accueille ce projet.

*M. Patrick*—ne pense pas que le jeu en vaille la chandelle,

car le peuple se soucierait fort peu de lire le fatras donné dans le *miroir*. Entre parenthèses, il croit que les discours, rapportés fidèlement, feraient peu d'honneur aux députés.

*L'hon. M. Sicotte*—se déclare en faveur du *miroir*, d'autant plus que la dépense n'en serait pas aussi considérable qu'on le craignait.

*Le Proc.-Gen. Cartier*—espère que la proposition de *M. Turcotte* sera bien accueillie. En effet, la version anglaise du *Miroir* coûterait £2,120 si la session était de seize semaines; et les frais de la traduction française seraient de £1,700, soit un total d'environ £3,800,—somme que *M. Cartier* pense être peu de chose. Les rapports du *Globe* sont assez corrects, il est vrai; mais il faut se rappeler que les Canadiens-Français ne reçoivent pas le *Globe* et qu'ils ne désirent pas le lire.

*M. Brown*—Tant pis pour eux; ils en auraient bien besoin et ils ne pourraient que gagner à la lecture de ce journal.

*L'hon. M. Cartier*—Dans tous les cas, la popularité de l'hon. député y perdrait beaucoup dans le Bas-Canada.

*L'hon. M. Sandfield Macdonald*—pense que les députés pourraient bien donner une piastre par jour, pendant la session, pour subvenir aux frais de ce miroir. (grandes clameurs de tous côtés.) Dans tous les cas, ne pourrait-on pas faire cette année l'essai du miroir anglais et l'on verrait ensuite, l'an prochain, d'en avoir un de français?

*M. Macbeth*—pense que publier sous forme de livre les discours qui se prononcent dans le Parlement canadien, ce serait élever un monument à la folie de ce parlement. Les l'étises qui se disent dans la Chambre n'ont d'égaux que celles que la Chambre fait imprimer dans les *livres bleus*. [Ordre! ordre! grand nombre de députés qui ont l'habitude de prendre la parole paraissent énormément choqués.]

*M. Chapais*—dit que, puisque les rapports parlementaires sont publiés dans les deux langues, dans le Nouveau Brunswick, il ne voit par pourquoi ils ne le seraient pas aussi dans le Canada.

*M. Mac Gee*—est en faveur du *Miroir*, parce qu'il ne croit pas que lorsque 130 messieurs, venus de différentes parties de la Province, s'assemblent pour parler, pendant trois ou quatre mois, des affaires les plus importantes de la Province, le pays ne soit pas intéressé à savoir exactement ce qu'ils ont dit. Mais il veut que ce *Miroir* soit aussi en français, parce que, de cette manière, l'on ferait disparaître la plus grande barrière qui existe entre les deux populations, en faisant connaître à chacune d'elles tout ce qu'entendit les députés de l'autre.

L'amendement de *M. Gould*, renvoyant à six mois la reprise en considération de ce projet, est ensuite mis aux voix et rejeté par 81 contre 32.

*Oui.*—MM. Beaubien, Bell, Biggar, Bureau, Burwell, Christie, Clark, Cook, Daoust, Dorland, Dufresne, Gould, Holmes, Labelle, LeBoutillier, Macbeth, Mackenzie, McKellar, Munro, Patrick, Pope, Walker Powell, Rymall, Scatcherd, William Scott, Short, Simpson, Stirton, Thibaudeau, Webb, White et Wright.—32.

*Non.*—MM. Aikins, Allen, Alleyn, Archambault, Baby, Beltingham, Benjamin, Bourassa, Buchanan, Burton, John Cameron, Malcolm Cameron, Campbell, Carling, Caron, Cayley, Cartier, Cauchon, Chapais, Cimou, Connor, Coutlée, Daly, Dawson, Désaulniers, Dionne, Dorion, Dubord, Dunkin, Fergusson, Ferres, Foley, Fortier, Galt, Gaudet, Gauvreau, Gill, Hartman, Harwood, Hébert, Heath, Hogan, Howland, Jobin, Laberge, Lacoste, Langevin, Laporte, Loranger, John A. Macdonald, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mattice, McCann, McGee, McLeod, McMicken, Meagher, Morin, Morrison, Mowat, Notman, Onimet, Panet, Piché, Playfair, Price, Robinson, Rose, Ross, Richard W. Scott, Sicotte, Simard, Somerville, Talbot, Tassé, Tett, Terrill, Turcotte, Wallbridge et Whitney.—81.

*M. Turcotte*—propose alors que le rapport soit renvoyé au comité, afin que celui-ci voie à combien s'élèveraient les frais d'une traduction française.

*L'hon. M. Cauchon*—parle très longuement en faveur du projet du *Miroir*. Le propriétaire du *Journal de Québec* dit que si *M. Brown* s'oppose à ce projet, c'est qu'il est lui-même propriétaire d'un journal à Toronto, pour lequel il craint la concurrence du *Miroir*. Mais ce dernier rendrait des grands services

à ceux des journaux des autres villes, qui ne paient pas de reporters parlementaires.

**M. Mackenzie**—déclare que le public se soucie fort peu du fatras qui se dit dans la Chambre et que ce serait cruel de le lui faire payer si cher.

**M. Dunbar Ross**—est en faveur du *Miroir*, parce que le public aura les discours tels qu'ils auront été publiés.

**M. Ferguson**—est du même avis.

L'amendement de M. Turcotte, mis aux voix, est adopté par 79 contre 27.

**Oui** :—MM. Aikins, Allan, Alley, Archambeault, Baby, Beaubien, Bellingham, Bourassa, Buchanan, John Cameron, Campbell, Carling, Caron, Cayley, le procureur général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Connor, Comblé, Daly, Daoust, Dawson, Désaulniers, Dionne, Dorion, Dubord, Dunkin, Ferguson, Ferres, Foley, Fortier, Galt, Gaudet, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Hébert, Hogan, Howland, Laberge, Lacoste, Langevin, Laporte, Le Boutilier, Laranger, le procureur général Macdonald, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mattice, McCann, McGee, MacLeod, McMicken, Meagher, Morin, Morrison, Mowat, Notman, O'Farrell, Ouimet, Pamel, Playfair, Price, Robinson, Richard W. Scott, William Scott, Sicotte, Simard, Somerville, Talbot, Tassé, Terrill, Tett, Thi baudeau, Turcotte, Wallbridge et Whitney—79.

**Non** :—MM. Bell, Biggar, Burwell, Malcolm Cameron, Clark, Cook, Dorland, Dufresne, Gould, Harman, Holmes, Macbeth, Mackenzie, McKellar, Munro, Patrick, Pope, Walker Powell, Ross, Rymal, Statcher, Short, Simpson, Sturton, Webb, White et Wright—27.

**M. Dubord**—demande un ajournement à cause de l'indisposition du président.

**Le Président**—dit qu'il peut s'élever encore jusqu'à minuit.

**Le Proc.-Gén. Macdonald**—présente un bill amendant les lois municipales du Haut-Canada.

**L'hon. Sanf. Macdonald**—dit que tant que le gouvernement ne jouira pas de la confiance de la majorité des députés haut-canadiens, il devrait s'abstenir de présenter des bills relatifs au Haut-Canada.

**Le Proc.-Gén. Macdonald**—demande que la seconde lecture de ce bill ait lieu mardi, 23 mars.

**M. Brown**—pense qu'on devrait donner aux préfets des comités haut-canadiens le temps de faire connaître les désirs du peuple à ce sujet.

**Le Proc.-Gén. Macdonald**—dit que les commissaires chargés de reviser les statuts, ont apporté le plus grand soin à la rédaction de ce bill et qu'ils ont consulté les fonctionnaires municipaux pour connaître les besoins du peuple. Après la seconde lecture, on pourrait renvoyer le bill à un comité composé de députés compétents qui proposeraient les amendements jugés nécessaires.

**L'hon. Sanf. Macdonald**—dit que, n'étant la maladie du Président, il demanderait le vote.

**M. Foley**—se plaint de ce que, malgré la promesse du gouvernement, la Chambre n'a reçu encore aucun des documents relatifs à la nomination du sheriff de Norfolk. Il demande un comité de sept membres, pour s'occuper de cette affaire.

**Le Proc.-Gén. Macdonald**—dit que c'est par oubli, sans doute, que les papiers promis n'ont pas été envoyés. Il ne craint pas de donner tous les renseignements à ce sujet; mais il s'oppose à la formation de ce comité et désire que M. Foley, avant d'aller plus loin, s'entende avec lui.

**M. McGee**—se plaint d'avoir été poursuivi, mercredi dernier, pendant qu'il se rendait de l'Hôtel où il avait été élu la Saint-Pratrise, à la Chambre. On lui lança des pierres, son cocher fut jeté à bas et une cinquantaine de personnes le suivirent jusqu'à la Chambre. Ensuite, on se rendit à l'Hôtel Sword, où il est descendu, pour proférer des menaces contre lui; et le rez-de-chaussées de l'hôtel où il venait de dîner fut aussi mis à sac. Ce n'est pas tout. Le même jour, un homme fut mis à mort pendant des rixes occasionnées par des haines religieuses. Comme le conseil municipal ne semble guères prendre à cœur ces scènes de désordre, il est à craindre que les habitants ne cherchent eux-mêmes à se venger des persécutions aux-

quelles ils sont en butte, à moins qu'on ne leur fasse savoir que justice sera faite.

**Le Proc.-Gén. Macdonald**—répond qu'il est du devoir de la Chambre de protéger tous ses membres et qu'elle ne saurait se montrer trop jalouse de ses prérogatives. Le gouvernement ne négligera rien pour faire punir les coupables.

**M. Brown**—est assuré que les haines religieuses n'ont rien de commun avec les désordres qui ont eu lieu mercredi et que M. McGee n'a pas été poursuivi à cause de ce qu'il a pu dire en Chambre.

La Chambre s'ajourne.

{ 18e séance, lundi,  
22 mars, 1858.

## CONSEIL LEGISLATIF.

[Pour la séance de ce jour, de l'Assemblée, voir le No. 15.]

Après la présentation de plusieurs pétitions—une entr'autres présentée par le colonel Prince et demandant l'érection d'un phare à l'entrée du port de Rondeau,—

**L'hon. M. Vankoughnet**—propose de charger un comité de rédiger cette adresse à la Reine, la félicitant du mariage de la Princesse Royale:

"A la très-excellente Majesté de la Reine :

"Très-Gracieuse Souveraine: Nous, les sujets fidèles et obéissants de Votre Majesté, constituant l'Assemblée du Conseil Législatif du Parlement canadien, nous vous prions de nous permettre d'approcher Votre Majesté avec une nouvelle assurance de dévouement et d'attachement à votre personne royale et à votre gouvernement.

"Nous supplions Votre Majesté d'accepter nos félicitations les plus sincères à propos des noces heureuses de Son Altesse Royale avec Son Altesse Royale le Prince Frédéric Guillaume de Prusse. Nous assurons Votre Majesté de la satisfaction que nous fait éprouver un événement si agréable à Votre Majesté et qui, nous l'espérons, contribuera d'une manière si puissante au bonheur de Son Altesse Royale."

Après avoir reçu avis d'un assez grand nombre de motions, d'une entr'autres, faite par M. de Blaquier contre l'établissement permanent du gouvernement à Outaouais, le Conseil s'ajourne jusqu'au 8 avril.

## HOTEL AMERICAIN.

WALKER & PATTERSON, PROPRIÉTAIRES.

(Situé au coin des rues Yonge et Front, à Toronto, H. C.)

Les nouveaux propriétaires de l'Hôtel Américain,—A. B. Walker et R. W. Patterson,—font savoir à leur amis, aux nombreux patrons de l'*American-House* et au public en général, qu'ils ne négligeront rien pour maintenir leur établissement à la hauteur où il a été jusqu'à présent et où il est arrivé, grâce à la supériorité de sa table, aux soins attentifs donnés aux voyageurs, à la promptitude et à la régularité du service, au prix raisonnable de la pension et à l'heureuse situation de l'hôtel, en face de la partie la plus animée de la baie, au pied de la rue la plus fréquentée de la ville, à quelques pas de la rue royale, tout près de la Poste ainsi que de la Bourse, et dans un voisinage suffisant du Palais du Parlement.

Toronto, 23 mars, 1858.

15

## HOTEL RUSSELL, A TORONTO.

LE SOUSIGNÉ, reconnaissant du très-grand encouragement qu'il a reçu pendant quatre ans, désire faire savoir à ses amis et au public en général, qu'il continue de diriger cet hôtel d'une si grande réputation et qu'il sera toujours heureux d'obtenir, comme par le passé, la vogue dont cet établissement n'a pas cessé de jouir.

21 jno.

A. RUSSELL.

M. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.

Nous ouvrirons cette semaine même notre *galerie politique illustrée*, par le portrait de Son Excellence le Gouverneur-Général, dû à un artiste qui a fait déjà ses preuves dans les bureaux du *London Illustrated News*. Nous donnerons ensuite ceux des Présidents de nos Chambres, de nos ministres, du chef de notre milice canadienne et des autres illustrations que renferment le Parlement, la presse et les autres classes politiques du pays.

VI<sup>E</sup> PARLEMENT CANADIEN.1<sup>E</sup> SESSION.

{ 7<sup>e</sup> séance, vendredi,  
5 mars, 1858.

(Pour la fin de la 6<sup>e</sup> séance, voir le No. 10)

## CONSEIL LÉGISLATIF.

Le Président—présente un rapport du comité des privilèges du Conseil, annonçant que depuis la dernière session, les hon. MM. Macaulay et de Boucherville sont morts et que les hon. MM. D. B. Viger et Crane se sont absentes pendant deux sessions. Le président ajoute qu'il a reçu une lettre de l'hon. M. Viger, l'informant que l'état de la santé de ce dernier ne lui permettait pas de se rendre à son poste.

L'hon. M. Taché—prononce quelques paroles en souvenir de M. de Boucherville qu'il représente comme aussi bon avocat qu'il fut brave soldat pendant la guerre de 1812. M. de Boucherville était sujet, il est vrai, à certaines excentricités; mais son amabilité et la bonté de son cœur l'ont toujours empêché de froisser les sentiments de n'importe qui.

L'hon. M. de Blaquièrre—laisse tomber quelques paroles de bon souvenir relatives à M. de Boucherville et demande l'adoption du rapport, qui est accordée.

L'hon. M. Taché—dit combien il est fâché que la lettre de l'hon. D. B. Viger soit arrivée trop tard pour l'empêcher de perdre son siège. Cet honorable conseiller sera d'autant plus sensible à cette perte que, depuis 50 ans, il n'a pas cessé de s'occuper activement des affaires de son pays.

A la demande de l'hon. M. Dessaulles, les hon. MM. Blaquièrre, Vankoughnet et Prince font remarquer que la loi est formelle à cet égard et que la reine elle-même ne pourrait pas rendre à l'hon. M. Viger le siège qu'il a perdu. Le colonel Prince ajoute que, plus il y aura de membres qui perdront leurs sièges de cette manière, et plus tôt arrivera le jour où le conseil ne se composera que de membres élus.

Cette réflexion arrache une réponse mélancolique à l'hon. M. Moore, qui, en consacrant quelques phrases à la mémoire de l'hon. M. Macaulay,—qui fut secrétaire civil du Haut-Canada—fait remarquer que les conseillers nommés par la Reine ont trop peu de temps à rester dans le Conseil, avant de descendre dans la tombe, pour qu'on doive paraître impatient de les voir partir.

L'hon. M. Ferric,—le plus ancien membre du Conseil, le prend sur un ton bien plus élevé. Il croit qu'il a autant que n'importe qui, le droit d'occuper le siège qu'il doit à la grâce du Souverain. Qui est-il, ce Prince qui ose parler ainsi? Il n'est venu que d'hier. Il est vrai qu'il parle à l'heure; mais il bat la campagne et ne sait parler que de ses choux et de ses navaux, comme si cela devait intéresser le Conseil.

L'hon. M. Prince—je vous remercie du compliment.

L'hon. M. Ferric—vous êtes le bienvenu.

L'hon. M. Prince—déclare qu'il n'a eu l'intention de blesser personne.

L'hon. M. Ferric—se déclare satisfait et est fâché s'il a dit quelque chose qui puisse blesser—

L'hon. M. Prince,—qui présente un bill par lequel les fonctions de président du Conseil seraient électives.

Huitième séance, lundi, 8 mars.

Entr'autres pétitions présentées au Conseil, s'en trouve une

du Conseil Municipal des Comtés-Unis d'York et de Peel, demandant à être séparés de la ville de Toronto, en ce qui concerne les affaires judiciaires, et demandant aussi l'abrogation de la loi en faveur des écoles séparées. Le Conseil s'ajourne ensuite.

Neuvième séance, mardi, 9 mars.

Le Conseil reçoit plusieurs pétitions, parmi lesquelles s'en trouve une de MM. Ambroise Labrecque, de Chester et P. M. Pacaud, de Saint-Norbert d'Arthabaska, demandant que le village de Princeville soit le chef-lieu du nouvel arrondissement judiciaire d'Arthabaska, à la place du village de Saint-Christophe.

Le Conseil reçoit le rapport du comité des dépenses extraordinaires et s'ajourne.

Dixième séance, mercredi, 10 mars.

Après la présentation de plusieurs pétitions,

L'hon. M. Boulton—présente un bill pour amender la loi de la dernière session, relative à la procédure à propos des lettres de change.

Onzième séance, jeudi, 10 mars.

Le Conseil passe une heure et demie à décider s'il faudrait admettre les dames dans cette partie de la Chambre d'Assemblée qui est réservée aux Conseillers.

Après quelques moments consacrés à la lecture de pétitions, le Conseil s'ajourne.

Douzième séance, vendredi, 12 mars.

Le Conseil s'occupe encore pendant une demi-heure de la question de l'admission des dames dans la Chambre, aux places réservées aux conseillers. Après quoi,—

L'hon. M. Moore—donne quelques détails relatifs aux dépenses extraordinaires du Conseil. L'an dernier, au 1<sup>er</sup> juin, le greffier avait en mains la somme de \$1,645; il a reçu depuis \$56,000 et il a dépensé \$65,267, ce qui laisse un déficit de \$7,621. En conséquence, M. Moore propose de demander au Gouverneur-Général un crédit de \$30,000. Cette motion est adoptée.

L'hon. M. Murney—dit quelques mots du *Miroir*; mais le président lui fait remarquer que sa proposition n'est pas selon les règles.

L'hon. M. Patton—demande la seconde lecture de son bill relatif à l'enregistrement des débetures émises par les municipalités ou par tout autre corps constitué, à l'exception des compagnies de chemins de fer et des sociétés religieuses. Il dit qu'à présent, les débetures trouvent difficilement un marché, à cause de l'incertitude dans laquelle se trouvent ceux à qui on les propose, relativement à leur valeur, et aussi par suite de la facilité avec laquelle certaines localités ont émis de ces débetures. Dans l'opinion de M. Patton, les quatre cinquièmes des municipalités qui ont émis des débetures seraient dans l'impossibilité de les payer, si on l'exigeait d'elles. Dorénavant, en vertu du bill de M. Patton, le Receveur-Général aura à son bureau tous les renseignements relatifs à ces débetures et il sera très-facile de les obtenir, ainsi que de constater jusqu'à quel point une compagnie ou une municipalité s'est jetée dans les dettes et peut faire honneur à ses engagements. Il est vrai que les municipalités ne seraient pas obligées de faire enregistrer les débetures qu'elles émettraient; mais il est à supposer qu'elles s'empresseraient d'offrir elles-mêmes cette garantie au public. L'employé chargé de faire ces enregistrements recevrait des honoraires dont le tarif serait donné dans le bill.

L'hon. M. Taché—approuve ce bill, mais il s'oppose à ce qu'on le lise une seconde fois, parce qu'il n'a pas été imprimé en français.

L'hon. M. Prince—dit que cet enregistrement devrait se faire sans honoraires; mais, en somme il approuve le bill. Il ajoute qu'il est juste de le faire imprimer en français et, à ce propos, il fera remarquer que le Parlement pousse trop loin le gaspillage par ses frais d'impression. En sa qualité de conseiller, il reçoit des charretées de brochures et de livres officiels qu'il se garderait bien de lire; cet argent pourrait être mieux employé.

La seconde lecture du bill est renvoyée à quinzaine.

(Pour la 13<sup>e</sup> séance, la 14<sup>e</sup>, &c. du conseil, voir les nos. 10 et suivants.)

### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Pour la 6<sup>e</sup> séance, voir les nos. 10 et 12.)

{ 7<sup>ème</sup> séance, vendredi,  
5 mars, 1858.

La Chambre ordonne l'impression de deux pétitions, l'une du Conseil des comtés-unis de Peel et d'York, demandant à être séparés de Toronto, pour ce qui concerne les affaires judiciaires; et la seconde, relative à l'élection contestée de M. H. D. Burton, de Durham Est.

M. Mackenzie—demande que le greffier de la couronne en chancellerie fasse un rapport renfermant tous les détails relatifs aux élections qui viennent d'avoir lieu et qui sont contestées, donnant les noms des officiers-rapporteurs, les chiffres des différentes votations, ceux des élections de Conseillers Législatifs qui peuvent avoir eu lieu dans les mêmes localités, et enfin les mêmes détails des élections de 1854.—Adopté.

L'hon. J. S. Macdonald—propose de nommer un comité, composé de MM. Loranger, Talbot, Galt, Dorion, Turcotte, Hogan et de lui-même, et qui serait chargé de prendre des arrangements pour faire imprimer un miroir du parlement, dans lequel seraient publiés les discours des députés tels qu'ils auraient été prononcés.

M. Mackenzie—seconde cette proposition, mais n'en a pas une bonne opinion. Il rapportait déjà pour la Chambre en 1821 et depuis cette époque il a eu le temps de se convaincre qu'il n'y a rien de tel que les journaux pour faire savoir au peuple ce qui se passe dans le parlement.

L'hon. M. Loranger—demande que son nom soit remplacé par celui de M. Ferres. Il approuve le plan de M. Macdonald, malgré les frais considérables qu'il entraînera; car il faut le dire, les frais d'impression encourus par le gouvernement sont énormes.

M. Brown—fait remarquer que dans aucun pays, si ce n'est à Londres, les journaux ne donnent des rapports parlementaires aussi étendus que ceux des journaux de Toronto. Ces journaux font de très-grands sacrifices pour mettre le public au fait de ce qui se passe dans la Chambre, et si ce miroir est publié, ils cesseront de donner des rapports aussi détaillés. Par conséquent, le public y perdra. Quant au but de se procurer des rapports véridiques, M. Brown dit que les rapporteurs sont trop fiers pour se rendre coupables de mauvaise foi envers ceux dont ils prennent les discours. Naturellement, chaque journal, n'ayant qu'un certain espace à consacrer à ces rapports, publie plus au long les discours des députés du même parti que lui, tandis qu'il abrège les autres, tout en on respectant le sens. Comme chaque parti a ses journaux, il en résulte que tous les débats sont bien rapportés. Mais si le *Miroir* voulait à lui seul répéter tout ce qui se dit à la Chambre pendant quatre mois, quarante colonnes par jour n'y suffiraient point.

MM. J. A. Macdonald, Talbot, Benjamin, Ferres et D'Arcy MacGee parlent en faveur du projet; tandis que MM. Patrick, Bellingham et Brown s'en déclarent les adversaires. Les premiers sont unanimes dans les éloges adressés aux rapporteurs. Ce sont des hommes laborieux, honnêtes, loyaux, etc..... mais il est bon de se mettre en garde contre leur partialité. Les seconds font remarquer qu'en Angleterre même, la Chambre des Communes n'emploie pas de rapporteurs, qu'il n'y en a pas non plus dans les législatures des États-Unis et que le Congrès fédéral ne fait publier les débats qu'après la session et lorsque chaque orateur a revu et corrigé ses discours. Ce système donne lieu à d'énormes abus auxquels il serait dangereux d'ouvrir la porte dans cette province.

La proposition est adoptée et les débats sur l'adresse recommencent par un discours de—

L'hon. M. Cayley—qui s'étonne que pendant son absence on l'ait accusé d'être en faveur des tarifs élevés, tandis qu'il a toujours travaillé à abaisser les droits d'entrée. Le droit sur le thé

est de 2½ pence la livre; mais comme la grande quantité de thé consommée dans ce pays est de 2 chelins ou 2 chelins 6 pence la livre, il en résulte que ce droit est loin d'approcher de 45 pour cent, comme l'a dit M. Dorion. Pendant l'administration de M. Hincks, dont on vante sans cesse les talents financiers, le droit sur le thé était de 3 pence la livre. En passant, il faut faire remarquer que M. Hincks a été toujours en faveur des droits élevés et qu'il voulait établir des droits spécifiques sur le café, les cigares, la mélasse, le thé, le tabac, le sucre, les eaux-de-vie, le genièvre, le rhum, le whiskey et le vin; tandis que M. Cayley peut se vanter d'avoir toujours abaissé les droits, excepté lorsque les nécessités de l'affaire du Grand-Tronc ont exigé le contraire; d'avoir aussi établi des droits *ad valorem* sur presque tous les articles importés, à l'exception d'une vingtaine de catégories; d'avoir encouragé l'industrie du pays par une sage combinaison de droits un peu élevés, mais justes, sur certains articles travaillés, et d'admission libre des matières premières employées pour la fabrication de ces mêmes articles, et enfin d'avoir pris des mesures pour abolir entièrement les droits sur le thé.

Il est vrai que pendant le dernier exercice, le chiffre du revenu a été de 145,000 louis au-dessous de celui de l'exercice précédent; mais il faut se rappeler que nous avons passé par une crise commerciale assez propre à arrêter l'élan de l'importation. Ce qui le prouve, c'est qu'à la fin de 1856, il restait en consignation à la douane des marchandises évaluées à 337,000 louis et devant payer £68,000 de droits d'entrée; tandis qu'à la fin de 1857, le chiffre de la valeur de ces marchandises s'est élevé à £687,000 et celui des droits dont elles doivent être frappées, à £145,000, soit 77,000 louis de plus que l'année précédente; de sorte que lorsque ces marchandises seront jetées sur la place—et il faut bien qu'elles le soient—la différence dans les chiffres respectifs du revenu des deux dernières années ne sera que de £67,300.

Si, avec tout cela, le revenu de l'an dernier reste au-dessous des précédents, il faut attribuer ce résultat à plusieurs circonstances indépendantes de l'Administration. D'abord, l'importation de 1854 fut très-considérable et il est prouvé qu'en pareil cas, un excès d'importation doit être suivi pendant plusieurs années par un ralentissement proportionnel dans la même branche de commerce. En second lieu, la crise financière par laquelle viennent de passer l'Europe et le Nouveau-Monde a dû diminuer la consommation, et ce qui le prouve, c'est la quantité extraordinaire de marchandises qui restent à la douane, sans demande. En troisième lieu, soit que les Canadiens soient devenus plus tempérants, soit qu'ils aient commencé à faire eux-mêmes une grande partie de leurs eaux-de-vie, ou enfin que l'absence du choléra ait diminué l'emploi varié que l'on fait des boissons alcooliques—car il est prouvé que le choléra amène une grande consommation de cet article—toujours est-il que l'importation du vin et des eaux-de-vie a considérablement diminué et c'est ce qui a causé, en grande partie, l'abaissement du chiffre de notre revenu, car la différence entre les totaux des droits perçus sur ces articles en 1856 et en 1857, n'est pas moins de 80,000 louis!

Ce n'est pas tout. D'autres causes ont amené cette diminution dans le chiffre des importations. Une nation ne peut payer ces dernières qu'avec les produits de ses exportations, et depuis quelques années celles-ci diminuent. En 1855, la somme de nos exportations fut de £7,000,000 et celle de nos importations, de £9,000,000. En 1856, la première fut de £8,000,000 et la seconde, de £11,000,000. L'an dernier, le chiffre des exportations descendit à £6,000,000 et celui des importations, à £2,000,000, c'est-à-dire à £4,000,000 de moins que celui des exportations et à £9,000,000 au-dessous du total des importations de l'année précédente!

Pourquoi y a-t-il une si grande disproportion entre l'abaissement du chiffre des exportations et celui des importations? C'est que l'argent qui nous servait à payer les grandes importations ne provenait pas tout des exportations. Nous avions d'abord les constructeurs de voies ferrées, qui, depuis 1851, jetaient dans le pays d'énormes sommes prises au capital anglais. Ensuite les municipalités attiraient à elles une partie considérable de ce capital, au moyen de leurs débentures. Mais la fin est venue. Pour le moment, il n'y a presque plus de voies ferrées à con-

struire ; quant aux municipalités, elles sont arrivées à peu près au terme de leur crédit. Ces deux causes réunies—celle de la diminution dans l'exportation et du ralentissement dans l'arrivée de numéraire étranger—ont dû amener une diminution dans notre importation et, par conséquent, un abaissement du chiffre de notre revenu.

Mais, si nous favorisons l'immigration et l'industrie nationale, notre exportation s'accroîtra. Déjà le chiffre de la valeur des matières premières importées sans droit d'entrée dans la province, est de 3,000,000 de louis; tandis qu'il n'était que d'un demi-million en 1851. C'est là ce qui peut nous sauver; mais que ferait le changement des droits spécifiques en droits *ad valorem*? On prétend que le commerce du Saint-Laurent y gagnerait; mais on oublie que, d'après le *Globe*, les trois quarts des importations sont destinées au Haut Canada et que les trois quarts de ce total, c'est-à-dire les neuf seizièmes de toute l'importation, passent par le Saint-Laurent. Le gouvernement n'a rien oublié pour favoriser le commerce du fleuve: ligne de vapeurs transatlantiques subventionnée, ligne admirable de remorqueurs aussi subventionnée, phares, quais, creusement de différents chenaux, canaux, ports, hâvres, il a eu recours enfin à tout ce qui pouvait développer ce commerce et, à moins d'élever véritablement des barrières au commerce avec les États-Unis, il eût été difficile de faire plus pour le Saint-Laurent; mais si les Américains s'aperçoivent qu'on veut nuire à leur commerce avec le Canada, il est à craindre qu'ils ne mettent fin à notre traité de réciprocité avec eux et, en ce cas, le Bas-Canada perdrait presque autant que le Haut-Canada.

Le gouvernement considère s'il serait prudent d'abolir les droits sur le sucre et sur le café, en même temps que ceux dont est frappée l'importation du thé et il espère que, grâce à quelques petits changements et à la modification des lois sur l'usure—qui, pendant la crise financière, par exemple, empêchaient nos banques d'avancer des fonds à nos négociants en détresse, à moins de le faire à raison de 6 pour cent d'escompte, tandis qu'elles avaient emprunté elles-mêmes ces fonds en Angleterre au taux de 10 ou de 11 pour cent,—la prospérité commerciale du pays et le bien-être du peuple arriveront à un degré auquel ne peuvent prétendre que les nations les plus florissantes.

M. Mackenzie—lit quelques extraits d'un mémoire lancé en 1849 par la "ligue britannique," qui se composait de Torys renforcés et dont faisaient partie MM. John A. Macdonald, George Crawford, Gamble, etc. Ces messieurs soutenaient alors que le gaspillage des fonds publics était excessif, qu'il fallait diminuer le salaire de tous les employés, retrancher, par exemple, 3,000 louis de celui du gouverneur et 3 pence, de celui du balayeur du parlement, que les Canadiens-Français gouvernaient le Haut-Canada, que c'était une infamie à laquelle il fallait mettre fin en se jetant dans les bras des Américains, etc. Et c'était M. John A. Macdonald qui parlait ainsi; c'était le Solliciteur-Général Rose, qui écrivait de tels manifestes et M. Galt qui les signait. Oh! les loyaux sujets de la Reine! Oh! les amis des Canadiens-Français! Oh! les partisans sincères de l'économie, qui proposaient de diminuer les dépenses lorsqu'ils étaient dans l'opposition et qui les doublent, dès qu'ils arrivent au pouvoir! M. Mackenzie termine son discours en demandant que les élections aient lieu le même jour dans toute la Province et en reprochant aux ministres d'avoir professé à propos de la question de la double majorité, des principes qui leur avaient servi à renverser l'administration Morin et celle de Sir Allan McNab, mais qu'ils répudient aujourd'hui, parce qu'ils serviraient à renverser leur propre gouvernement.

M. Short—parle en faveur de la réforme électorale et de l'abolition des lois favorables aux écoles séparées. Il reproche au gouvernement d'avoir augmenté ses dépenses, pendant que chacun diminuait les siennes pour faire face à la crise et il s'étonne que M. Sydney Smith ose s'opposer à la réforme électorale, tandis que c'est en promettant de la favoriser qu'il est parvenu à se faire réélire.

M. Ferguson—se déclare en faveur de l'Administration; il raille l'Opposition dans laquelle on voit les protestants enragés donner la main à un catholique enragé tel que M. McGee, chacun dans le but de faire triompher ses principes religieux. Il hait de mêler la religion à la politique et c'est pourquoi il

est contre les écoles séparées. Il est aussi favorable à la réforme électorale et il est d'avis que la Chambre doit se montrer satisfaite du choix de la Reine, puisque c'est elle-même qui a prié la souveraine de choisir la capitale canadienne.

La Chambre s'ajourne, après quelques paroles prononcées par MM. Brown, W. F. Powell et White.

M. Piché—prononce un discours qui est reproduit *in extenso* dans notre no. 10, page 21.

*Huitième séance, lundi, 8 mars, 1858.*

La Chambre s'occupe quelque temps de la pétition contre l'élection de M. Burton, de Durham-Est. M. J. Sanfield Macdonald soutient, entr'autres, que la loi n'a pas pu vouloir qu'un homme qui se serait fait élire au moyen de la fraude, conservât son siège s'il parvenait, par une absence de 14 jours, à empêcher ses adversaires de l'avertir que son élection serait contestée. La pétition est reçue.

M. Piché—se plaint d'avoir été vilipendé par le *Globe*, samedi dernier; il demande que l'article incriminé soit lu par le greffier. M. J. S. Macdonald propose en amendement de faire lire le *message* de M. Mackenzie; et M. Patrick fait remarquer que les journaux ministériels ont les mêmes péchés sur la conscience. Le *Leader*, par exemple, dit, un jour que les ministres pourraient, s'ils le voulaient, acheter tous les membres de l'opposition, à raison de 300 louis par tête. Eh! bien, en voyant M. Piché passer soudainement de l'opposition dans les rangs ministériels, le *Globe* n'aurait-il pas le droit de dire que ce député avait dû être acheté, selon l'expression du *Leader*? Après les explications de quelques personnes, M. Piché consent à retirer sa motion.

MM. Brown, J. S. Macdonald et J. A. Macdonald—consacrent le reste de la séance, les deux premiers à demander des explications sur la politique que le ministère compte adopter, et le dernier, à éviter de donner ces explications.

*Neuvième séance, mardi, 9 mars, 1858.*

M. Dorion—demande et obtient l'impression d'une pétition de M. Préfontaine contre le juge Mondelet qui, en refusant de recevoir son protest contre l'élection de M. Cartier, dans le comté de Verchères, a exposé le pétitionnaire à se voir frustré de ses droits électoraux.

Le *Sol.-Gén.*—recommence les débats sur l'adresse par un très-long article dans lequel il s'attache principalement à indiquer les dangers qu'offre la tactique de faire entrer les passions religieuses dans les discussions politiques, et à montrer le peu de droits qu'ont les Haut-Canadiens de demander la réforme électorale.

Le principe de l'union des deux Canadas établissait l'égalité dans la représentation des deux Provinces et pourquoi voudrait-on modifier aujourd'hui cet état des choses. Après tout, en admettant que tous les immigrants venus au Canada depuis le dernier recensement se fussent rendus dans le Haut-Canada, leur total n'est que de 171,000, ce qui donnerait au Haut-Canada sept députés de plus. Est-ce la peine de courir les dangers d'une séparation, pour un si petit résultat? Mais on dit que le Bas-Canada absorbe presque tout le revenu; eh! bien, c'est une grande erreur, car depuis l'union, le gouvernement a dépensé £2,182,000 seulement dans le Bas-Canada et £7,000,000 dans le Haut-Canada, ainsi répartis: pour le Canal Desjardins, £30,000; ponts et chaussées, £513,000; améliorations du cours du Trent, £14,000; canal de la baie de Burlington, £63,000, chemin de fer de l'Ontario, Simcoe et Huron, £577,000; Grand-Tronc, de Coteau Landing à Sarnia, £2,190,000; Fonds municipal consolidé, du Haut-Canada, £1,700,000; et si l'on ajoute les dépenses pour l'amélioration du havre d'Oakville, et en faveur de la compagnie de la navigation de la Grande Rivière, celle du Tay et de l'Académie de Grantham, on arrivera à la somme de £7,000,000. Ce n'est pas tout, à l'époque de l'union, la dette du Haut-Canada était de £1,400,000; tandis que celle du Bas-Canada n'était que de £35,000.

Dans le Bas-Canada, le gouvernement a dépensé pour le creusement des canaux de Chambly et de Richelieu, £100,000; ponts et chaussées, £230,000, dans lesquels sont compris les

£80,000 donnés aux commissions des chemins à barrières de Montréal et de Québec; l'emprunt à propos de l'incendie de Québec, £82,000; le chemin de fer du Saint-Laurent à l'Atlantique, £486,000; fonds municipal consolidé, Bas-Canada, £214,000; Grand-Tronc, de Coteau Landing à Montréal, £954,000; pro rata du Bas-Canada pour paiement des débetures, £36,000;—total, £2,182,000.

M. Rose ajoute qu'il reste dans le Bas-Canada 134,000,000 acres de terre à livrer à l'immigration; tandis que le Haut-Canada n'en a plus que 57,000,000. Il faut donc espérer qu'avant peu l'équilibre sera rétabli entre les populations des deux provinces. Il termine en félicitant les protestants du Haut-Canada qui maudissent le papisme, et les catholiques du Bas-Canada qui daignent le protestantisme.

*L'hon. M. Cauchon*—se déclare contre l'abolition des lois sur l'usure; donne un coup de patte à M. Sidney Smith; se prononce en faveur du chemin de fer international, mais voudrait qu'il allât aboutir à Whitehaven et non à Halifax; espère que le gouvernement mettra fin au désordre immoral qui règne dans toute l'administration des travaux publics et proteste contre la réforme électorale.

M. Langevin—croit que l'opinion relativement aux lois sur l'usure est partagée dans le Bas-Canada. Il se déclare généralement partisan des droits *ad valorem*; aime à croire que le gouvernement prendra des mesures pour favoriser la colonisation, car il est d'opinion que les Bas-Canadiens n'émigreraient pas, s'ils pouvaient gagner soit en travaillant la terre, soit dans les fabriques, autant qu'aux Etats-Unis. Il est fâché de voir dans le gouvernement un directeur de la compagnie du Grand-Tronc. Quant à la représentation basée sur la population, il dit que les Bas-Canadiens n'en voulurent pas en 1849, alors que la réforme eût été en leur faveur, tandis que grand nombre de Haut-Canadiens, M. Notman entr'autres, qui la demandent aujourd'hui, n'en voulurent pas non plus en 1849, parce qu'elle eût été à leur désavantage.

M. Notman—se pose comme l'ami de M. Spence, l'ancien ministre des Postes et déclare que s'il s'est fait élire à sa place, c'est parce qu'il avait trahi le parti de la réforme.

*L'hon. M. Allyn*—s'étonne d'entendre un homme en traiter un autre de traître et d'ami, en même temps. Il fait l'éloge de M. Spence, qu'il montre comme déchargé de bien des préjugés, et c'est précisément parce qu'il n'était pas anti-catholique qu'il a été vaincu par M. Notman. Quant à lui, en sa qualité de catholique, il proteste contre l'association de la politique et de la religion. La voie du politique n'est pas celle du prêtre; et autant que possible, il faudrait maintenir la religion en dehors des haines de la politique. Il est vrai que le christianisme, enseignant une philosophie plus élevée que les autres, est la base de la vraie liberté sociale; mais aucune secte religieuse n'a fait beaucoup, soit pour la liberté religieuse, soit pour la liberté sociale. Les protestants ne pourraient pas défendre tous les actes des protestants et il en est de même des catholiques. Bien qu'il respecte les prêtres, il ne souffrirait pas qu'ils se mêlassent de politique, en ce qui le concernerait, et il croit devoir nier que ceux du Canada prennent part aux luttes électorales. Si un dévot est sincère, il peut respecter sa bigoterie; mais il méprise ceux qui voudraient se servir de la bigoterie des autres, comme d'un instrument. Il croit que les nations ont leurs maladies morales aussi bien que leurs maladies physiques et que la race saxonne est affectée, entr'autres, de la papiphobie; mais que ce mal passera, comme tant d'autres.

*Dixième séance, mercredi, 10 mars, 1858.*

Cette séance est consacrée entièrement aux débats sur l'adresse. M. le major Campbell, qui prend part à ces débats, fait remarquer que la Chambre dépense environ 500 louis par jour pendant la session, qu'on en est à la dixième séance et au quatorzième jour de la session, sans avoir fait autre chose que parler, les uns après les autres, sur un thème si usé que tout député qui prend part à ces débats, est obligé de répéter ce que quelqu'un de ses collègues vient de dire. M. Tu-cotte prend aussi la parole et fait une belle défense des Canadiens-Français qui, sur le champ de bataille, ont acquis le droit de se faire considérer comme les égaux des Grands-Bretons.

M. Bureau—prononce un discours qu'on trouvera à notre no. 10, page 43.

*Onzième séance, jeudi, 11 mars.*

Après quelques instants consacrés à des réclamations contre des pétitions électorales, la Chambre reprend en considération l'adresse au trône. Dans cette discussion, le *Globe* joue un grand rôle. Les députés se lèvent, les uns après les autres, pour répondre au *Globe*, admirer le *Globe*, critiquer le *Globe*, prouver que c'est un bon journal, que c'est un mauvais journal, qu'il fait du bien, qu'il fait du mal, que ses principes triomphent et qu'ils ne triomphent pas. Du *Globe*, on passe à son propriétaire, M. Georges Brown, député de Toronto. Les uns disent que c'est un grand homme; d'autres soutiennent que c'est simplement un homme grand. Ceux-ci sont ministériels, parce qu'ils ne veulent pas de M. Brown, et ceux-là sont dans l'opposition, parce qu'ils admirent cet homme. Que dira M. Brown? que fera-t-il? que ferait-il s'il était ministre? qu'arrivera-t-il s'il ne l'est jamais? Ne craint-on donc pas M. Brown qui.....? voudrait-on renverser le gouvernement au profit de M. Brown que.....? M. Dorion oserait-il faire un ministère avec M. Brown dont.....? D'autres s'écrient: Vous avez entendu ce que vous a dit M. Brown qui.....? Le député de Toronto vient de dire avec raison que.....? Je ne sais pas faire un discours comme le député de Toronto dont.....

Lorsqu'on a un peu de fierté nationale au cœur, on se sent mortifié en voyant les intérêts de toute une nation mis en balance avec les qualités d'un homme. Si les députés ministériels voulaient seulement laisser le *Globe* et M. Brown tranquilles, ils leur enlèveraient la moitié de cette puissance qui les effraie, et si les députés opposants consentaient à faire moins parade dans le *Globe*, ils feraient, sans doute, meilleure figure dans la Chambre.

*Douzième séance, vendredi, 12 mars.*

Après un très-long discours de M. Sicotte, la Chambre passe aux voix, relativement à l'amendement de M. Dorion en faveur du système des droits *ad valorem*, et se prononce contre cet amendement par une majorité de 78 voix contre 40, parmi lesquelles sont celles de M. M. Bureau, Dorion, Hébert, Jobin, Laframboise, McGeo et Papineau.

L'amendement de M. Brown, en faveur de la réforme électorale, est rejeté par 86 voix contre 32.

Celui de M. J. S. Macdonald, contre l'Inspecteur des Finances est rejeté par 76 contre 40.

Celui de M. Mowat, relatif au territoire de la Baie d'Hudson n'obtient que 34 voix.

Le Chambre adopte, par conséquent, l'adresse telle qu'elle lui a été présentée et ainsi finissent ces débats si longs et si inutiles.

(Pour la séance 13e, 14e, etc., voir les Numéros 10, 11, 12, etc.)

#### HOTEL RUSSELL, A TORONTO.

LE SOUSIGNÉ, reconnaissant du très-grand encouragement qu'il a reçu pendant quatre ans, désire faire savoir à ses amis et au public en général, qu'il continue de diriger cet HOTEL D'UNE SI GRANDE REPUTATION et qu'il sera toujours heureux d'obtenir, comme par le passé, la vogue dont cet établissement n'a pas cessé de jouir.

21 jno.

A. RUSSELL.

Le *Journal des Débats* paraît à trois heures de l'après-midi, tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et du lundi.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre les quarante premiers numéros. A Montréal, à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec, on peut s'abonner à la semaine, en payant quinze sous après la réception de cinq numéros.

Au détail, chaque numéro du *Journal des Débats* se vend quatre sous.

Les abonnés retardataires pourront se procurer les numéros qui ont déjà paru, en envoyant leur piastre au propriétaire du *Journal des Débats*, écrire franco.

M. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.